

Mairie de  
Saint-Chinian



**Commune de Saint-Chinian**  
**Département de l'Hérault**  
**République Française**

**Délibération du Conseil Municipal n° DCM 2024-023**  
**Séance du 19 juin 2024**

**Objet : Suppression d'un poste d'adjoint au Maire**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Chinian régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du cloître, à 19 heures 30, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées au moins trois jours francs avant la séance.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 17**

**PRÉSENTS** : (12) Mme Catherine COMBES, Maire ;

M. Alain GHISALBERTI, M. Sylvain DÉCOR, Mme Marie-Claude MOTHE, M. Jean-François MADONIA, Adjoints ;

Mme Monique LEROY, Mme Corinne TRINQUIER, Mme Julie BENEZECH, Mme Sylvie MAURY, Mme Sandrine COUSTE, M. Luc FOURNIER, M. Yves CROS, Conseillers municipaux.

**POUVOIRS** : (0)

**ABSENTS** : (5) M. Clément CHAPPERT, M. Philippe MARCON, M. Lucien DUPRÉ, M. Bruno ENJALBERT, M. Patrice HANRIOT.

**ABSENT EXCUSÉ** : (0)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Marie-Claude MOTHE

**DATE DE CONVOCAION** : 14 juin 2024

---

**Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante** que Madame Hélène TETELIN, 2<sup>ème</sup> adjoint au maire, est démissionnaire de ses fonctions et de son mandat de conseillère municipale.

Le poste de 2<sup>ème</sup> adjoint au maire étant vacant, il convient de statuer sur cette vacance et notamment en décidant si la municipalité entend conserver ce poste d'adjoint.

La municipalité est à ce jour composée de cinq adjoints au Maire.

Il est proposé de supprimer le poste de 2<sup>ème</sup> adjoint au maire en portant à quatre le nombre d'adjoints au maire.

Les adjoints suivant le rang du poste supprimé monteront automatiquement dans le rang supérieur et, par délibération séparée, le tableau des indemnités sera actualisé.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

## DÉCIDE

**Article 1 : DE SUPPRIMER** le poste de deuxième adjoint au maire vacant en raison de la démission de Mme Hélène TETELIN.

**Article 2 : DE METTRE** à jour le tableau du conseil municipal en conséquence et de le transmettre aux services de la Sous-Préfecture.

**Article 3 : DE CHARGER** Madame le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de signer tous les actes ou documents y afférent.

**Article 4 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera :

- Transmise au représentant de l'Etat.

Ampliation adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Comptable du SGC Biterrois.

### **Adopté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

Fait à Saint-Chinian, le 19/06/2024

Le Maire,  
Catherine COMBES

